



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, ABEBERRY, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; MM. POUEYTS, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BOROTRA à M. Jacques VEUNAC ; M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; Mme Annie JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. ABEBERRY à Mme LANNEVERE ; M. LAFITE à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 19 - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES INFRASTRUCTURES.
REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE D'IRATY -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX N°07/167, N° 07/170, N° 07/171, N° 07/106,
N° 07/110, N° 07/113 ET AU MARCHÉ N°05/100 POUR LA MISSION
ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC).

Monsieur GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juillet 2004, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une consultation en vue de la réalisation de la Halle Economique Multifonctionnelle d'Iraty à Biarritz.

Vingt et un marchés de travaux ont été conclus et attribués pour un montant de 13.784.421,34 € HT, porté à 14.429.314,60 € HT par avenants A en date du 24 septembre 2008, B en date du 17 novembre 2008 et C en date du 04 mai 2009.

Les travaux de construction du bâtiment ont été engagés le 30 octobre 2007.

La passation des avenants complémentaires suivants vous est proposée :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 08 OCT. 2009

Publié le 08 OCT. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

LOT 07 - BARDAGES/VETURES/SERRURERIE - ENTREPRISE DLMarché n° 07/167 de 638.070,00 € HT :

- Exécution de l'habillage de la sous face de l'auvent par l'entreprise DL en lieu et place de l'entreprise GEVAERT (cf. lot n° 13 cité infra) pour un montant de 42.180 € HT et modification du plafond en cassette identique aux parois verticales pour un montant de 17.000 € HT. + 59 180,00 € H.T.
 - Réduction du coût de couverture des caniveaux intérieurs de la Halle. - 6 440,00 € H.T.
- TOTAL + 52 740.00 € H.T.**

soit + 8,3 % du montant initial du marché.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur cet avenant dans sa séance du 08 septembre 2009.

LOT 10 - CLOISONS DOUBLAGES - ENTREPRISE BUBOLAMarché n° 07/170 de 275.753,00 € HT :

- Travaux complémentaires sur voiles pour finition R+2 zone accessible au public et zone Bureaux au R+1 afin d'éviter d'avoir des murs bruts. + 5 503,60 € H.T.

TOTAL**+ 5 503,60 € H.T.**

soit + 2 % du montant initial du marché

LOT 12 - MENUISERIES INTERIEURES - ENTREPRISE ETCHEGORRYMarché n° 07/171 de 249.854,90 € HT :

- Aménagement d'un local de rangement sous les escalators + 739,00 € H.T.
- Pose de sabots de fixation pour le doublage phonique de la paroi. + 1 080,00 € H.T.

TOTAL**+ 1 819,60 € H.T.**

soit + 0,7 % du montant initial du marché.

Les avenants précédents avaient porté le marché à 260.748,68 € HT, le cumul des avenants représente une plus-value de 5,1%.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur cet avenant dans sa séance du 08 septembre 2009.

LOT 13 - FAUX PLAFONDS - ENTREPRISE GEVAERTMarché n° 07/106 de 695.465,03 € HT :

- Suppression de l'habillage de la sous face de l'auvent, réalisé par le lot 07 - 42.218,82 € H.T.

soit - 6,1 % du montant initial du marché.

LOT 19 - COURANTS FORTS - ENTREPRISE INEOMarché n° 07/110 de 634.233,88 € HT :

- Modification de l'éclairage extérieur par suppression des candélabres sur l'aire d'exposition extérieure et mise en place de deux spots sur la façade du bâtiment et éclairage de la voie d'accès - 9 067,95 € H.T.
- Modification de l'éclairage en plafond au dessus des escaliers et escalators + 1 512,00 € H.T.
- Alimentation stores d'occultation file 5 + 4 492,40 € H.T.

TOTAL**- 3 063,55 € H.T.**

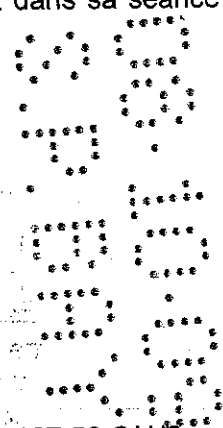
soit - 0,5 % du montant initial du marché.

Les avenants précédents avaient porté le marché à 742.302,68 € HT, le cumul des avenants représente + 16,6 %.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur cet avenant dans sa séance du 08 septembre 2009.

LOT 29 - VRD / ESPACES VERTS - GROUPEMENT SOBAMAT-COLASMarché n° 07/113 de 799.306,40 € HT :

- Modification des prestations avec des économies ou des recadrages :
- des divers réseaux (+ 5 985.92 € HT)
- remblaiements complémentaires contre la paroi moulée et reprise des terrassements du drain (+ 21 140.00 € HT)
- merlon Est (+ 6 000.00 € HT)
- pente à 1 % problème chapiteau
- suppression caniveau suite à suppression Indaten en façade



+ 36 187.50 € H.T.

- 24 200.00 € H.T.

TOTAL**+ 21 643.62 € H.T.**

soit + 2,7 % du montant initial du marché.

Les avenants précédents avaient porté le marché à 901.867,40 € HT, le cumul des avenants représente + 15,5 %.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur cet avenant dans sa séance du 08 septembre 2009.

Le montant total cumulé de ces avenants travaux représente une plus-value de **36 423,85 € HT.**

MISSION OPC - ENTREPRISE TPMOMARCHE N° 05/100 de 84.240 € HT :

Honoraires complémentaires suite à reprises successives du chantier : + 12.400 € HT

L'avenant précédent avait porté le marché à 90.240 € HT, le cumul des avenants représente + 21,84 %.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur cet avenant dans sa séance du 08 septembre 2009.

Ces avenants restent dans le montant des crédits disponibles sur l'opération (AP et CP de 17,5 M € HT).

Toutefois, la part réservée pour les aléas et les révisions de prix devra être réajustée.

En effet, le sinistre intervenu en juin sur le mur béton de la Halle va certainement nécessiter des travaux confortatifs (en cours de définition) que la Communauté d'Agglomération aura à préfinancer. Ces dépenses devraient cependant être couvertes par notre garantie Tous Risques Chantier.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'un contentieux ouvert contre le maître d'œuvre nous laisse envisager une issue favorable entraînant une recette de 197.552 € HT.

Il est rappelé que tout dépassement de cette enveloppe sera pris en charge par la Mairie de Biarritz après accord de Monsieur Borotra.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider la passation de ces avenants et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

